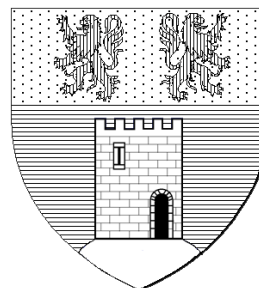


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 18 JUIN 2021

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : M. MICHEL

Présents : Mmes TRÉMORI Marie-Line, CAPRON Christine, RIPERT Isabelle et IRÉNÉE Sandrine, MM MAGNUS Philippe, RIGAT Alex, BLANC Yves, MICHEL Cédric et FEMY Michaël.

Absents : Mme MURAT Lou, excusée et M. RICHAUD Guillaume

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 21 H 00 en indiquant que le fleurissement du village est très apprécié. Il donne lecture de l'ordre du jour.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MAI 2021

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- INFORMATIONS DIVERSES

Le devis accepté pour le City Stade a été transmis à l'entreprise. Le responsable de la CAF pour le secteur a pris contact suite à la demande d'aide pour le City Stade. Le dossier est en cours d'instruction. La CAF est prête à accompagner la Commune sur le projet de réhabilitation de l'écurie SARLIN en vue de l'aménagement public.

Le contrat de travail de Pablo HARISPE a été signé.

Établi le : 16/07/2021

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Le film promotionnel de la Commune a été tourné avec le drone de la Communauté de Communes. Julie a réalisé des photos du Conseil Municipal pour illustrer le site internet.

Le Sous-Préfet a effectué une visite de plusieurs exploitations agricoles dans le secteur dont celle de Lou et Manu.

Le vernissage de l'exposition de photographies « Poésie d'ici » organisée à Ballons par le Luminaire et présentant les œuvres de Brigitte FORT et de Christian GAZZERA a connu un vif succès.

La Communauté de Communes propose aux communes l'accueil d'un spectacle intitulé « Alice au pays des merveilles ».

Fabien BENINATI signale qu'il a effectué les travaux de busage pour faciliter l'évacuation des eaux et mettre en sécurité le secteur qui présentait des risques.

Deux rencontres ont été organisées avec les candidats de deux listes aux élections départementales les lundi 4 juin et samedi 8 juin rassemblant une quinzaine de personnes.

Lachau accueillera un évènement sportif le 26 juin sur le terrain de foot.

Le Préfet a notifié le rejet de la demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle pour gonflement/dégonflement des argiles affectant de nombreuses maisons dans le village. Parce que cette décision est inadaptée à l'expertise réalisée par le CEREMA et porte préjudice aux propriétaires un recours en annulation sera déposé dans les deux mois devant le tribunal administratif de Grenoble. *(délibération n°2021-30)*

Dans le cadre de la sécurisation de la traversée du village, le Conseil Municipal a reçu le 4 juin la visite de Monsieur GOURDOL de la Direction des Déplacements de la Zone Sud du Département ainsi que Monsieur Alain DONZE du Centre Technique Départemental de Buis/Nyons. Au préalable Michael avait obtenu la reprise des trous dans le village et la mise en œuvre de deux camions de goudron à froid.

Messieurs GOURDOL et DONZE ont visité l'ensemble du village et notamment les points les plus dangereux.

Pour réduire la vitesse, les techniciens du Département préconisent l'élaboration d'un plan d'ensemble. La première étape consiste à mettre en place un comptage des véhicules. Une demande de comptage a été transmis au Département.

3- MOTION CONTRE LE PROJET HERCULE

La Commune a été alertée par différents canaux sur les dangers du projet HERCULE qui prévoit à terme le démantèlement d'EDF en trois entités avec le risque de cession des secteurs les plus rentables. Une proposition de motion a été transmise par la Communauté de Communes. Le Maire donne lecture du document. La motion est approuvée à l'unanimité. Elle sera transmise à la Préfecture, aux parlementaires et à la CCSB. *(délibération n°2021-26)*

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

4- FINALISATION DE L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES DES 20 ET 27 JUIN

Les 20 et 27 se dérouleront deux élections nécessitant la tenue de deux bureaux et la présence de cinq personnes en permanence. Les opérations de vote se dérouleront en un seul lieu, la salle des fêtes. L'organisation a été vue avec Nathalie pour ne pas entraver son activité.

L'exercice est compliqué par le fait que les membres des bureaux de vote doivent obéir à des règles sanitaires strictes. Ils doivent être vaccinés, immunisés ou testés. Du matériel et notamment des autotests ont été livrés. Certains conseillers sont testés en séance pour vérifier leur négativité au test.

Afin de disposer de membres des bureaux de vote en nombre suffisant, il a été fait appel aux bonnes volontés et de nombreuses personnes se sont portées volontaires. Sur cette base, un tableau des permanences a été établi. Le tableau est validé. Le dépouillement sera organisé en fonction du nombre des participants, soit dans la salle des fêtes, soit à l'extérieur devant la Mairie dans le terrain communal.

Bien que transmis de manière dématérialisée, les résultats devront être portés à Nyons : à la Mairie pour les Départementales et à la Gendarmerie pour les Régionales.

5- SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE TÉLÉVISION DE LA DRÔME : DÉLIBÉRATION EN VUE DE VOTE

Le Syndicat de Télévision de la Drôme sollicite une délibération pour confirmer celle prise l'année dernière pour acceptation des nouveaux statuts suite à l'entrée ou à la sortie de certaines communes du syndicat. Il s'agit d'une délibération de pure forme. *(délibération n°2021-27)*

6- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La demande de subvention formulée par LACHAU VELO est reconduite pour l'année 2021. *(délibération n°2021-28)*

7- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Communauté de Communes : le contrat de ruralité a été signé, la mission de l'animateur de prévention autour des collèges a été reconduite et amplifiée, les tarifs de l'école de musique ont été fixés, des navettes au départ de Barret-sur-Méouge et de Chateauneuf-de-Chabre pourraient être expérimentées pour résoudre les problèmes de stationnement et de circulation dans les gorges de la Méouge en haute période de fréquentation. Une réflexion est en cours sur l'intérêt de traiter au niveau communautaire le développement des énergies renouvelables

Lotissement : le dernier compromis sera signé avec Serge RANGAN le 25 juin. Le géomètre reviendra pour vérifier la présence des bornes sur les lots.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Fête votive du 15 août : Cédric est en contact avec les services de la Préfecture afin que le programme des festivités s'inscrive dans le respect des règles sanitaires qui évoluent en permanence. Il se rapprochera de Michèle AMIC pour relancer le Comité des Fêtes et la décharger à sa demande de cette responsabilité.

Bâtiments Communaux :

Lavoir : la consultation des entreprises est en cours. Le cahier des charges est diffusé aux entreprises du secteur. Une demande de subvention a été déposée auprès de la Région.

La venue du CAUE pour l'Ecurie SARLIN est fixée au vendredi 27 août à 10 H 30.

Eau : des fuites sont signalées à l'Adret et aux Grillots

Voirie : le Chemin des Barjaveaux a subi des dégâts suite aux derniers orages. Une séance spéciale sera consacrée à la voirie.

8- QUESTIONS DIVERSES.

Dans le cadre du contrat en cours avec la société B Contact Développement de Sisteron, le photocopieur sera remplacé par un matériel utilisant la couleur. Le contrat sera modifié en conséquence.

Un point est fait sur le tableau de bord qui est actualisé.

La table d'orientation à installer à la Tour de Riable fera l'objet d'une réunion fin août.

La tondeuse étant hors d'usage et irréparable, un budget de 2 000 € est alloué pour son remplacement. Alex est chargé de consulter les différents fournisseurs et de finaliser l'achat vu l'urgence.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23 H 30 en remerciant les participants.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet